

Saint-Cyprien-de-Napierville, ce lundi 30 mai 2011.

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie

Sujet : Le projet de centrale éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville.

M^e Dubois,

Le mouvement LE VENT TOURNE est constitué de citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et de la région environnante, tous soucieux de développement durable et de choix judicieux en matière de politique énergétique.

Il est né de la menace que font planer sur toute la région la multinationale TCI et des investisseurs de la réserve de Kahnawake avec leur projet d'implanter, à Saint-Cyprien, dans les meilleures terres agricoles du Québec et en zone habitée, une centrale éolienne industrielle.

Ne sachant pas quand exactement votre régie sera saisie du dossier, nous prenons les devants et désirons vous soumettre les motifs de notre opposition en espérant qu'ils seront pris en compte par les régisseurs lorsque le moment sera venu.

Nous croyons comprendre que votre mandat se limite aux aspects économiques du dossier, mais nous ne voulons pas passer sous silence d'autres éléments qui ont aussi leur importance. Nous avons déjà souligné que la centrale projetée doit s'installer dans les meilleures terres agricoles du Québec, dans la région justement dénommée «Les jardins du Québec» à cause de son exceptionnelle fertilité.

Il faut savoir que d'après les chiffres officiels du gouvernement, de tout le vaste territoire québécois, il ne reste plus que 1,8% qui soit propice à l'agriculture. Où logerait donc la logique de laisser un projet industriel venir encore menacer ce précieux petit reste?

Il faut savoir également que partout où elles s'installent, que ce soit en France, en Australie, en Espagne, aux États-Unis ou en Scandinavie, les éoliennes industrielles déclenchent toute une panoplie de symptômes, toujours les mêmes et tellement caractéristiques qu'ils ont été regroupés sous le nom de *syndrome éolien*.

L'une des spécificités de ce syndrome est sa connexion à la distance : plus les éoliennes sont proches pires sont les symptômes et inversement. Les chercheurs ont déterminé que les manifestations les plus graves s'estompent quand le sujet se trouve à plus de 2 kilomètres d'une aérogénératrice.

Or, à Saint-Cyprien, les promoteurs prévoient installer leur centrale près de certaines habitations, bien en-deçà des 2 kilomètres protecteurs, ce qui soumettrait les résidents à des risques sanitaires inacceptables.

Et, parlant des distances séparatrices, il faut aussi souligner que dans son Règlement de contrôle intérimaire (RCI), la MRC des Jardins-de-Napierville institue une discrimination systématique impardonnable.

D'un côté, elle protège les résidents des zones urbanisées grâce à des zones tampons de 2 kilomètres, mais institue des zones de seulement 750 mètres en zone rurale, comme si les ruraux ne méritent pas d'être autant protégés que les urbains.

En plein 21^e siècle, un tel apartheid ne nous paraît pas admissible.

Mais il faut souligner un autre accroc à la légitimité et à la démocratie. Le 3^e appel d'offres – auquel a répondu le projet qui cible Saint-Cyprien – créait deux variétés de projets éoliens : les projets communautaires, qui devaient être élaborés par et avec le consentement des communautés d'accueil, et les projets autochtones qui, eux, ne nécessitaient ni l'appui ni même la consultation de la communauté visée.

Autrement dit, les autochtones se faisaient accorder des droits bien supérieurs à ceux des Québécois : notamment celui de s'installer où bon leur semble sans égard à l'avis de la population où il leur paraît bon de jeter leur dévolu.

Une telle dispense des procédures démocratiques les plus élémentaires nous semble tout à fait exorbitante du droit commun.

Par ailleurs, les éoliennes – c'est bien connu – sont de grandes meurtrières d'oiseaux et de chauves-souris. Or, le projet se trouve en plein couloir migratoire d'oies blanches et de bernaches; de permettre l'érection d'éoliennes dans le territoire de Saint-Cyprien promettait des hécatombes de volatiles.

Surtout que l'on trouve dans la région quelques faucons pèlerins et pygargues à tête blanche, deux espèces menacées...

Quant aux chauves-souris, pour des raisons que les biologistes n'ont pas encore parfaitement élucidées, elles semblent être activement attirées par les éoliennes et quand elles ne sont pas déchiquetées par les pales elles meurent de l'explosion de leurs poumons provoquée par la chute brutale de la pression atmosphérique induite par le brassage de l'air.

Pouvons-nous tolérer, en cette époque où le monde devient conscient de la biodiversité et de sa nécessaire protection, que de tels massacres se préparent en secret dans quelque officine de spéculateurs?

Mais venons-en aux aspects économiques. Le projet éolien de Saint-Cyprien a été présenté dans le cadre du 3^e appel d'offres pour l'achat d'énergie éolienne. Hydro-Québec indique dans sa documentation qu'elle achètera l'électricité de ces centrales à un coût moyen de 133\$ le MWh.

133 \$ le MWh! Alors que la même Hydro-Québec a conclu avec le Vermont un contrat d'approvisionnement à long terme par lequel elle vend son électricité à 58\$ le MWh .

Pas besoin d'un Nobel en économie pour comprendre que d'acheter de l'électricité à 133 \$ pour la revendre à 58 \$ est une bien étrange façon de procéder...

Mais il y a plus. La centrale éolienne serait exonérée de la fiscalité municipale. Si l'on appliquait le taux actuel de l'impôt foncier de Saint-Cyprien, la centrale éolienne – qui est évaluée à 68 M\$ – rapporterait près de 10 millions de dollars au village pendant les 20 ans de la durée du contrat d'exploitation. Or la centrale ne paiera pas un sou de ces impôts.

Autrement dit le village de Saint-Cyprien, dont le Conseil municipal et la population ont explicitement et à de nombreuses reprises rejeté le projet éolien, se

verraient obligés non seulement de le subir, mais en plus de le subventionner à raison de 10 millions de dollars... Situation parfaitement intolérable sur laquelle il n'est point besoin d'épiloguer bien longtemps.

En outre, la gigantesque machinerie qu'il faudra déployer pour ériger les éoliennes et les norias de camions et autres bétonneuses qu'il faudra faire venir sur place vont détruire complètement le réseau routier. Réseau qu'il faudra entièrement reconstruire, ceci entièrement à la charge des contribuables locaux.

Au-delà de ces dégâts futurs, le projet, par sa seule existence, produit déjà des effets néfastes. Ainsi, le marché immobilier est entré en dépression, car les gens qui songeaient à venir s'installer chez nous décident subitement d'aller voir ailleurs quand ils apprennent qu'un projet éolien menace de venir détruire leur futur voisinage.

Les agents d'immeuble ont souvent témoigné de ces ventes perdues à cause du spectre éolien.

On peut déjà parier que la situation empirera si la centrale voit le jour : les ventes se raréfieront davantage, la valeur des maisons chutera, les impôts fonciers devront être haussés pour compenser la contraction de l'assiette fiscale, cette ponction fiscale accrue découragera encore plus les candidats-acheteurs et la spirale descendante ira s'amplifiant jusqu'à un terme ultime qu'on n'ose même pas imaginer.

Et nous ne parlons pas de cette conséquence uniquement pour les propriétés sises dans le territoire de Saint-Cyprien : elle s'étendra à toute la région environnante. Cette vérité a été si bien comprise que les maires de 7 municipalités de la région se sont réunis en coalition pour combattre le projet, car celui-ci est menaçant pour toute la région. Cette coalition a reçu en outre l'appui sans équivoque du maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Et comment ne pas aborder la provenance des fonds que les promoteurs de Kahnawake veulent investir dans leur projet? Les journaux nous ont abondamment appris que ce sont les casinos en ligne et autres commerces jugés illégaux par Loto-Québec ainsi que par le gouvernement lui-même qui financeront le tout. Peut-on tolérer, à ciel ouvert pour ainsi dire, une si vaste entreprise de blanchiment d'argent?

Il faut noter que la coalition des maires est née dès que les projets éoliens de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien ont été connus, et elle a vu le jour pour contrer les effets néfastes qui en découleront nécessairement si le malheur permettait leur réalisation.

Mais depuis, la même région a été dévastée par les inondations inouïes du Richelieu. Des centaines et des centaines de demeures devront être démolies, d'autres rénovées de fond en comble, des maisons mobiles ont été entièrement détruites, le tourisme, qui agit comme poumon de ces municipalités, s'est totalement évaporé pour cette année et sans doute pour longtemps encore, et de vastes superficies agricoles demeurent sous les eaux et ne pourront pas être cultivés cette année.

Bref, il faudra à toutes ces entités de sérieux efforts et un assez long terme pour se remettre de la catastrophe. Faut-il encore y ajouter en implantant une ou des centrales éoliennes qui défigureront encore davantage les paysages et qui décourageront encore plus le tourisme?

Nous pensons pour notre part que les citoyens de la région ont suffisamment souffert et qu'il serait odieux d'en rajouter.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de recommander le rejet pur et simple du projet éolien de Saint-Cyprien, un projet qui n'a aucune justification écologique ou économique et qui n'apportera que dévastation, ruine et déclin.

Nous vous prions, s'il en est encore temps, de recommander le même sort au projet de Saint-Valentin pour les mêmes raisons d'inacceptabilité sociale et de péril économique.

Nous vous prions finalement de considérer que le contenu de notre blogue (<http://le-vent-tourne.blogspot.com/>) fait partie intégrante du présent mémoire. Vous y trouverez sensiblement les mêmes arguments, mais mieux étoffés et avec les références aux divers articles et communiqués mentionnés.

Veuillez agréer, Maître Dubois, l'expression de nos salutations cordiales,

Pour LE VENT TOURNE

Brigitte Schoemans
brigitte.schoemans@yahoo.ca

Pierre Couture
pa_couture@sympatico.ca

Joane
leventourne@hotmail.fr

McDermott